

BUREAU VERITAS

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

définie par le Secrétariat Général à l'Aviation Civile

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. Le non respect des consignes de navigabilité entraîne la suspension de la validité du Certificat de Navigabilité (voir arrêté sur les conditions de navigabilité des aéronefs civils).

HELICOPTERES AEROSPATIALE

SA 330 PUMA (tous types)

VERIFICATION DU TORQUAGE DES ECROUS DE FIXATION DES DISQUES FLECTORS DE LIAISON TURBINE/BTP

Afin d'éviter les endommagements pouvant résulter d'un torquage incorrect des écrous de fixation des disques flectors de liaison turbine/BTP, une vérification de ce torquage est à effectuer selon instructions du B.S. AEROSPATIALE PUMA n° 05.49 dans les conditions ci-après :

- Dans les 50 heures de fonctionnement suivant la date d'entrée en vigueur de la présente consigne pour les appareils en service.
- Avant mise en service pour les BTP installées en rechange.

NOTA : Cette consigne s'applique aux ensembles flectors référencés dans le B.S. AEROSPATIALE PUMA n° 05.49. Son application en usine ou en rattrapage doit être mentionnée sous la référence de modification AMS 07.51.096 sur la fiche matricule de BTP.

Cf. B.S. AEROSPATIALE PUMA n° 05.49

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 2 MARS 1977

Date : 23.2.77

Matériel : Hélicoptères Aérospatiale
SA 330 PUMA (tous types)

Référence : 77-26-15 (B)